

Le gouvernement ne semble pas vouloir comprendre que, en cédant le contrôle à nos voisins du Sud, nous risquons de détruire nos offices de commercialisation et nos entreprises agricoles ainsi que les collectivités rurales qu'ils desservent.

En outre, la santé des Canadiens est en jeu. Les normes américaines dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de la production sont moins rigoureuses. Certaines pratiques sont permises aux États-Unis, que nous ne tolérons pas au Canada. Par le truchement du processus d'harmonisation, cet accord de libre-échange fera que les normes canadiennes céderont peu à peu la place à des normes américaines inférieures et moins souhaitables, au détriment des consommateurs, des producteurs et des collectivités rurales du Canada.

Bref, cet accord est dangereux pour les Canadiens à cause de ses effets sur nos restrictions à l'importation. Personne n'arrivera à convaincre les Américains que nos offices de commercialisation et notre Commission du blé ne constituent pas des obstacles au commerce. Pourtant, le gouvernement est disposé à sacrifier l'agriculture de l'Ouest à son idéologie.

Je voudrais aborder brièvement le domaine de la santé et des programmes sociaux. On nous a dit et répété que ce domaine est protégé en vertu de l'accord. Tous les députés savent que les programmes sociaux et de santé dont bénéficient les Canadiens ont initialement été mis au point par des membres de la CCF et des néo-démocrates de la Saskatchewan. Ces gens ont combattu pour ces programmes et certains ont perdu la vie dans cette lutte. Ils ont combattu les mêmes forces qui appuient maintenant l'Accord de libre-échange.

Les programmes sociaux et de santé occupent une place spéciale dans le coeur et l'esprit des néo-démocrates de la Saskatchewan. Ce n'est pas le juge Emmett Hall qui a conçu l'assurance-maladie, c'est Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et Allan Blakeney. Les néo-démocrates et les Canadiens le savent et en sont fiers. Sans ces trois hommes, sans les membres de la CCF et les néo-démocrates qui les ont appuyés envers et contre tous en Saskatchewan, le Canada n'aurait pas aujourd'hui un régime d'assurance-maladie.

Beaucoup de ce qui distingue le Canada, en tant que société qui se préoccupe de ses membres davantage qu'aux États-Unis, en tant que société meilleure, à mon avis, découle de la vision et du travail de la CCF et du NPD de la Saskatchewan. Nous ne permettrons pas que la Chambre et le Canada l'oublient.

Notre régime de santé est menacé par le libre-échange. L'accord menace notre régime d'assurance-maladie et la santé des Canadiens de trois façons. D'abord, il ouvre le Canada au système de gestion des soins médicaux à but lucratif qui existe aux États-Unis.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Ensuite, il limite juridiquement et politiquement le pouvoir futur des gouvernements canadiens de réglementer les services de santé et d'établir de nouveaux services financés par l'État. Enfin, il amènera les entreprises des deux côtés de la frontière à exercer des pressions politiques en vue de l'uniformisation, qui aboutira au Canada à la réduction des services sociaux et de santé financés à même les fonds publics.

En Saskatchewan, nous avons déjà vu les premiers indices de cette stratégie. Notre régime de soins médicaux est en butte à des attaques de la part du gouvernement progressiste conservateur de la province, qui perd de plus en plus la faveur populaire.

De nombreux articles de l'accord portent atteinte à notre régime de soins médicaux, mais je n'en mentionnerai que deux. L'article 2010 énonce les conditions dans lesquelles l'une ou l'autre partie peut créer un monopole. La définition de monopole engloberait toute expansion future des services sociaux publics en remplacement de services privés comme un nouveau régime de soins dentaires ou de soins oculaires. Lorsque la création d'un tel monopole risquera d'avoir des répercussions sur les investisseurs américains, le Canada devra notifier et consulter les États-Unis à l'avance et s'efforcer de minimiser le plus possible ou d'éliminer les risques que soient annulés ou compromis les avantages qui découlent de l'accord. Si cela n'est pas une concession, qu'est-ce que c'est? Si cela n'est pas renoncer au droit de veiller à ce que les Canadiens bénéficient du type de soins médicaux qui répond selon nous à nos attentes, qu'est-ce que c'est?

Aux termes de l'article 2011, qui porte sur les risques d'annuler ou de compromettre les avantages qui découlent de l'accord, presque tout règlement, toute loi ou tout régime canadien adopté ultérieurement qui aurait un effet quelconque sur le commerce, les investissements ou les bénéfices des Américains dans le domaine des services médicaux pourrait être contesté par le gouvernement des États-Unis ou par des sociétés américaines.

L'article 103 impose les dispositions de l'accord à tous les paliers de gouvernement du Canada et constitue à toutes fins pratiques une constitution économique. Une fois l'accord adopté, cet article aura pour effet de limiter les pouvoirs de tous les paliers de gouvernement et la latitude dont ils ont toujours joui dans le domaine des programmes sociaux.

Le fait que les programmes de santé et les programmes sociaux soient absents de l'accord ne signifie aucunement qu'ils sont à l'abri. Dans tous les cas, les Américains pourront prétendre qu'ils constituent une subvention déloyale et éventuellement imposer des droits compensateurs ou exercer des pressions pour faire réduire voire supprimer ces programmes.

Ce risque s'applique à notre système de santé, au Régime d'assurance-chômage, au Régime de pensions